



Alma, le 18 décembre 2018 VOL. XLV, no 5

Mot de la présidente

L'année 2018 se termine et les vacances du temps des fêtes **NOUS** permettront de prendre du bon temps en famille, de **NOUS** ressourcer et de prendre soin de **NOUS**. Ce que la prochaine année nous réserve ? Elle **NOUS** demandera encore toute l'énergie de ce qu'exige notre tâche ! Et **NOUS** le savons, enseigner aujourd'hui est une tâche qui demande d'être à notre 110% au quotidien. On parle beaucoup ces jours-ci d'enseignantEs qui sont exténuéEs, en congé de maladie.... Ce message devra être porté et entendu auprès des décideurs et de celui qui peut changer les choses. Espérons que notre nouveau ministre de l'Éducation sera sensible à l'importance d'être bienveillant et de prendre soin de **NOUS**. Les enseignantEs ont ce grand pouvoir de confectionner le monde de demain ! Ce que l'on demande est pourtant simple. Donnez-**NOUS** les conditions afin que **NOUS** puissions effectuer ce que **NOUS** fait carburer chaque jour du calendrier scolaire, soit la réussite de nos élèves!

Au retour en janvier 2019, **NOUS NOUS** parlerons de la deuxième étape de la consultation de la négociation nationale, de notre formation sur la Loi 105, de la révision des projets éducatifs, du calendrier scolaire, de l'organisation scolaire et tout ce qui concerne le chantier numérique... Bref, les sujets ne manqueront pas et **NOUS** aurons assurément d'autres dossiers qui viendront s'ajouter à cette liste.

De notre côté, sachez que vous êtes réellement au cœur de nos préoccupations et que **NOUS** travaillons ardemment à faire évoluer votre profession positivement. Mais il ne faut pas oublier que « Le syndicat » c'est **NOUS** tous et que notre plus grande force est et restera la SOLIDARITÉ !

Joyeux « NOUS ël » et bonne année 2019 !

Pascale Juneau

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS												
TAUX AU 2019-01-01												
	Individuel			Monoparental			Familial					
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE												
Maladie 1	39,33 \$			58,57 \$			97,03 \$					
Maladie 2	51,91 \$			77,52 \$			125,38 \$					
Maladie 3	67,50 \$			100,93 \$			160,46 \$					
Maladie - Personne adhérente exemptée	0,00 \$			0,00 \$			0,00 \$					
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 1 DE SOINS DENTAIRES												
	12,42 \$			18,89 \$			31,29 \$					
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 2 D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE OBLIGATOIRE												
Régime «A»				0,707% du traitement								
Régime «B»				0,886% du traitement								
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 3 D'ASSURANCE VIE												
de la personne adhérente												
	Montant de protection de la personne adhérente											
	10 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	175 000 \$	200 000 \$	225 000 \$	250 000 \$	
Moins de 30 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,40 \$	0,80 \$	1,20 \$	1,60 \$	2,00 \$	2,40 \$	2,80 \$	3,20 \$	3,60 \$	
30 à 34 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,45 \$	0,90 \$	1,35 \$	1,80 \$	2,25 \$	2,70 \$	3,15 \$	3,60 \$	4,05 \$	
35 à 39 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,60 \$	1,20 \$	1,80 \$	2,40 \$	3,00 \$	3,60 \$	4,20 \$	4,80 \$	5,40 \$	
40 à 44 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,83 \$	1,65 \$	2,48 \$	3,30 \$	4,13 \$	4,95 \$	5,78 \$	6,60 \$	7,43 \$	
45 à 49 ans	0,00 \$	0,00 \$	1,30 \$	2,60 \$	3,90 \$	5,20 \$	6,50 \$	7,80 \$	9,10 \$	10,40 \$	11,70 \$	
50 à 54 ans	0,00 \$	0,00 \$	2,18 \$	4,35 \$	6,53 \$	8,70 \$	10,88 \$	13,05 \$	15,23 \$	17,40 \$	19,58 \$	
55 à 59 ans	0,00 \$	0,00 \$	3,80 \$	7,60 \$	11,40 \$	15,20 \$	19,00 \$	22,80 \$	26,60 \$	30,40 \$	34,20 \$	
60 à 64 ans	0,00 \$	0,00 \$	5,30 \$	10,60 \$	15,90 \$	21,20 \$	26,50 \$	31,80 \$	37,10 \$	42,40 \$	47,70 \$	
65 ans ou plus	Disponible sur demande											
de base des personnes à charge												
	0,92 \$											
additionnelle de la personne conjointe (par 10 000 \$ de protection)												
Âge de la personne adhérente												
Moins de 30 ans	0,16 \$											
30 à 34 ans	0,18 \$											
35 à 39 ans	0,24 \$											
40 à 44 ans	0,33 \$											
45 à 49 ans	0,52 \$											
50 à 54 ans	0,87 \$											
55 à 59 ans	1,52 \$											
60 à 64 ans	2,12 \$											
65 ans ou plus	Disponible sur demande											
Notes :												
1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.												
2) Pour toute l'année, il y a un congé de primes partiel applicable aux régimes d'assurance maladie obligatoire, complémentaire 1 de soins dentaires, complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée obligatoire et un congé de primes total applicable au régime complémentaire 3 d'assurance vie de la personne adhérente												
3) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1 ^{er} janvier de cette année civile.												
4) La taxe de vente provinciale de 9% doit être ajoutée à ces primes												

Une nouvelle modification administrative a été apportée pour permettre aux personnes adhérentes de changer de régime sans preuve d'assurabilité et sans qu'un évènement de vie ne survienne avec la seule obligation de maintenir ce nouveau régime **pour une durée minimale de 24 mois.**

Tel que le veut la coutume, nous offrons nos vœux de Noël personnalisés pour l'année 2019...



Noël, synonyme de chants remplis d'émotions et de francs rires à l'unisson dans chaque famille, dans chaque maison, tandis que le cœur repose sur la main.

Noël! que de doux souvenirs éveillent ce petit mot porteur de mille merveilles, à l'image du sapin orné, chargé de scintillantes décorations, autour duquel se déroulent toutes nos célébrations.

Un verre de vin chaud, une douce conversation avec sa famille autour d'une belle table aux mets délicieux et variés, la recherche de cadeaux sous un arbre joliment décoré : c'est ça Noël!



Horaire du Centre syndical

Tout comme vous, nous prendrons un temps d'arrêt dès le 21 décembre et nous serons de retour pour vous servir à compter du **7 janvier 2019**

Nous vous souhaitons de passer une excellente période des fêtes !

Les membres du Conseil exécutif syndical